



- Conseil de formation du 5 novembre 2019 -

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 58

### **Formation continue**

A lire et à entendre les déclarations du Ministre de l'éducation nationale et du Président de la République, nous percevons bien "l'importance de la formation" des professeur.es des écoles. Nous sommes, nous aussi, au SNUipp-FSU 58, convaincu.e.s de la nécessité d'une formation multiple, de haut niveau et offerte à toutes et tous les enseignant.e.s de notre département.

Cependant, derrière les mots du ministre, nous entendons surtout la petite musique d'un air déjà connu du "travailler plus pour gagner plus". Une partie de son projet étant d'imposer des jours de formation rémunérés sur le temps de vacances...

Nous posons donc la question : dans quel métier est-on formé.e sur notre temps de vacances ? La partition jouée par le ministère inspire encore une fois la défiance et non la confiance. Rappelons tout de même que la DEPP estime à 42h hebdomadaire notre temps de travail...et que, compte tenu de la difficulté grandissante de l'exercice de notre métier, ces vacances ne sont pas un "luxe".

Nous allons même plus loin : est ce qu'une formation obligatoire et imposée est une réponse satisfaisante à la souffrance des enseignant.es dans leur métier ? La réponse est non, alors qu'au contraire, la formation pourrait être un des axes à travailler pour l'amélioration de nos conditions de travail.

Sur le fond, l'idée de la formation que propose le ministère est tout aussi contestable. Quelle est cette formation qui consisterait à appliquer les méthodes « toutes

faites » ? guide orange, standardisation des pratiques, pilotage des dispositifs etc. Cette multiplication des injonctions ne fait guère d'illusion sur la tentative de mise sous tutelle de notre liberté pédagogique.

A ces partis pris, nous répondons qu'il faut confronter nos pratiques à toute la recherche, comme nous le proposons lors de nos universités d'automne et de printemps ou de nos stages syndicaux. Nous constatons une réelle demande de la part de nos collègues aussi bien débutant.es que chevronné.es. Nous défendons la formation en présentiel pour créer des échanges entre professionnels, en invitant des chercheurs afin de faire évoluer nos pratiques, nourrir nos réflexions et non attendre et appliquer des méthodes "magiques".

L'offre de formation doit évoluer, et ne pas se limiter à des animations pédagogiques recentrées sur des "fondamentaux". Si 50% de la formation sur les « fondamentaux » vous est imposée par le ministère, on ne peut s'en satisfaire. A titre d'exemple l'an passé, la série de conférences sur la gestion des émotions a été particulièrement appréciée par nos collègues de cycle 1. Cette année, les stages proposés par l'administration ont rapidement trouvé leur public. Il n'y a donc pas besoin de formations à « publics désignés » puisque nous considérons que les enseignant.e.s sont capables d'identifier leurs besoins.

Nous le demandions déjà l'année dernière, et nous le reformulons cette année: il faut faire partir impérativement en formation spécialisée les enseignants du département et pourvoir les postes nécessaires. De plus en plus de classes sont sous tension et collègues sont mis à mal face à la gestion des élèves hautement perturbateurs et plus généralement les élèves à besoins éducatifs particuliers.

- La formation c'est aussi celle des personnels AESH

Nous admettons une avancée dans la formation de nos collègues AESH puis qu'une formation d'adaptation à l'emploi est fixée à "*au moins 60 heures*". Pour le SNUipp-FSU 58 nous pensons qu'il faut néanmoins proposer une formation en amont et adapter plus précisément les contenus de formation aux

enfants accompagnés. Sans une formation professionnelle solide, nos collègues sont en première ligne face à des situations parfois explosives et expriment eux aussi une souffrance au travail.

### **Concernant la formation initiale, et les professeurs des écoles stagiaires :**

Nous avons parfois eu la dent dure sur l'actuel parcours de formation. Chaque année nous dénonçons la surcharge de travail que représente l'année de formation des professeurs des écoles stagiaires : la validation d'une année de master, la rédaction d'un mémoire et le mi-temps hebdomadaire en responsabilité en classe. Cette année, les mercredis libres, permettant de préparer sa classe, se raréfient. Quand peuvent-ils préparer efficacement leurs classes ? Toutes nos enquêtes, qu'elles soient départementales ou nationales montrent que la formation n'est pas adaptée à une préparation sereine à l'entrée dans le métier.

La formation des professeurs des écoles est aujourd'hui en grand danger. La loi pour l'école de la confiance et le projet "Former les enseignants du XXIème siècle" vont mettre à mal la formation initiale de notre métier.

Qui pense que le resserrement de la formation sur les fondamentaux et la mise sous tutelle des INSPE peut favoriser le nécessaire accès à la recherche, développer les compétences pour assurer nos missions d'enseignement et la construction de gestes professionnels efficaces pour la réussite de tous nos élèves ?

Qui peut croire que la mise en place des pré-recrutements dès la L2, favorisera l'attraction de notre métier, mal rémunéré et de plus en plus difficile ? Et qui peut croire que la modification de la place du concours en fin de M2 démocratisera l'accès à notre métier... Nous nous apprêtons à vivre une crise de recrutement sans précédent alors que des stagiaires démissionnent déjà dans notre département.

Cette réforme de la formation initiale est une attaque frontale et désastreuse contre notre métier, contre une fonction publique d'Éducation de qualité. Elle s'est mise en place dans la précipitation et sans réelle concertation. Elle annonce la fin d'une

formation professionnelle de haut niveau que les professeur.e.s en début de carrière mériteraient.